

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil ..... 33  
 en exercice : ..... 33  
 présents ..... 30  
 présents par procuration ..... 3  
 absent ..... 0  
 absent excusé ..... 0

## OBJET :

Règlement du budget participatif -  
 Approbation

Le 21 janvier 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 15 janvier 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période faisant l'objet de restrictions en raison du contexte sanitaire, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

**PRESENTS** : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, Mmes Brassat, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mmes Chénieux, David.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Cogné à M. Le Maire, M. Duranteau à M. Bekare

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE** : M. Zontone

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210121-DEL2021012112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2021

Affichage : 27/01/2021

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2141-1,

CONSIDERANT que la Ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite développer les initiatives partagées avec les Soiséens et portées par la Municipalité, et ainsi mieux prendre en compte les attentes de ses habitants en développant une démarche participative,

CONSIDERANT que la Ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite encourager la citoyenneté active, développer la concertation et associer les habitants à la décision publique au service de l'intérêt général grâce à la mise en place d'un budget participatif,

CONSIDERANT l'inscription au budget primitif de crédits pour la réalisation d'un budget participatif, qui seront réinscrits pour chaque exercice budgétaire,

CONSIDERANT qu'un règlement du budget participatif est nécessaire afin de définir les modalités d'organisation de cet outil de participation citoyenne,

VU le projet de règlement du Budget Participatif ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Jason,

APRES en avoir délibéré,

11

A l'Unanimité,

APPROUVE le règlement du Budget Participatif ci-annexé,

AUTORISE M. le Maire prendre toute mesure et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette démarche.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **27 JAN. 2021**  
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le :

**27 JAN. 2021**

**27 JAN. 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.